

Fiscalité: la question de fond occultée

« Il n'y a pas de paradis fiscaux, il n'y a que des enfers fiscaux ». C'est l'avocat Carlo Lombardini, spécialiste du droit bancaire souvent sollicité par les médias ces derniers temps, qui rappelait à la radio romande cette vérité essentielle. Ce faisant, il remettait l'église au milieu du village mondial: des milliers de dépôts fuient de véritables enfers fiscaux pour gagner des contrées qui le sont un peu moins.

La Suisse illustre parfaitement cette réflexion, tant il est avéré qu'elle n'est pas - et de loin - un paradis fiscal. Ce qu'on pourrait dire si une richesse intrinsèque et très convoitée, comme le pétrole, ou une activité quelconque, délicate ou non, l'amenait à accueillir généreusement n'importe quel milliardaire et lui permettait de dispenser ses propres citoyens de toute contribution fiscale. Or nombre de ceux-ci sont bien placés pour savoir que l'addition des fiscalités nationale, cantonale et communale est gratinée pour certaines tranches de revenus: en gros entre ceux qui ne paient rien et ceux qui peuvent négocier. Quant aux étrangers, ils n'évitent chez nous ni une taxation malgré tout assez substantielle, dont une bonne partie est rétro-

cédée à leur pays d'origine, ni refus ou dénonciation en cas de soupçon de blanchiment ou d'activités criminelles. Des dizaines de pays qui prétendent nous faire la leçon ne sont pas allés aussi loin en la matière.

En discutant avec des gérants de fortune helvétiques dont la clientèle est étrangère, on entend souvent la même remarque: « Jamais un client ne nous dit qu'il ne veut pas payer d'impôts du tout; mais lorsque son propre fisc lui pique 50, 60, 75%

A partir de quelle ponction les impôts sont-ils confiscatoires?

voire dans certains cas la quasi-totalité de son avoir, on peut comprendre qu'il cherche à préserver un peu mieux son patrimoine. » Et c'est là que naît la question philosophique: à partir de quelle ponction vouée à la redistribution sociale (au mieux), à des travaux sans véritable caution démocratique, à des réalisations mégalomanes voire à enrichir des dirigeants et des hauts fonctionnaires (au pire) les impôts et taxes étatiques sous toutes

leurs formes peuvent-ils être considérés comme spoliateurs et propres à décourager plus ou moins l'initiative personnelle ou entrepreneuriale?

Question de toujours, à laquelle les réponses varient évidemment beaucoup selon qu'on se sent essentiellement pourvoyeur ou bénéficiaire, qu'on est « de gauche » ou « de droite ». Et réponse biaisée par certains dès lors que leur appréciation s'arrête à « ce qui reste ». A cette aune, un « riche » à qui l'on prendrait 800 000 francs sur un revenu annuel d'un million n'aurait pas à se plaindre puisqu'il lui resterait quand même 200 000 francs pour vivre, soit trois fois le revenu médian des Suisses... Or la redistribution à ce point, comme les lois ressenties comme exagérément contraignantes ou coercitives, cela suscite une tentation de soustraction et c'est humain. En Suisse même, le conseiller d'Etat genevois François Longchamp ne déclarait-il pas récemment à la *Tribune de Genève*: « Je soutiens le projet du Conseil d'Etat, qui vise à empêcher une imposition confiscatoire sur la fortune conduisant les gens à s'exiler en Valais. On ne baisse pas les

■ Didier Fleck

SUITE EN PAGE 6

impôts pour le plaisir, mais pour arrêter de punir ceux qui travaillent... »?

Tellement humain que presque tous les pays se sont accommodés sur leurs marges - quand ils ne les ont pas encouragées avec une belle hypocrisie - de zones de non-droit et de constructions juridico-fiscales dont ils profitent peu ou prou. Or, parce qu'ils sont en crise, ils se sont avisés de récupérer d'autres montants qui leur échappaient. Non pas en réduisant leur voracité, mais en dénonçant la main sur le cœur les pays moins confiscatoires, plus « accueillants », et en changeant unilatéralement la donne. Fussent-ils, comme la Suisse, héritiers d'une longue tradition libérale mais néanmoins régis par une stricte réglementation, traçant clairement la frontière entre le refuge et le crime sans se soustraire aux accords conclus à cet égard. Bien que nous ayons été en assez bonne compagnie (on parle ici de l'Autriche, du Luxembourg, du Liechtenstein, pas des îles anglo-normandes, du Delaware ou des Bahamas...), nous n'avons évidemment pas le droit d'avoir raison tout seuls et le reste de la planète pourra continuer d'étrangler et de décourager ses ressortissants jusqu'à tuer la poule aux œufs d'or. Belle leçon de mondialisation à la veille de Pâques!

Mais de ceux qui s'acoquinent entre eux pour continuer de gruger leurs ressortissants et ceux qui misent sur des pratiques (un peu) plus libérales pour doper l'économie et profiter de ses retombées, lesquels sont les plus voyous?

■ D. F.